

écoTravo Copropriétés (aide de Rennes Métropole)

Le dispositif écoTravo permet aux copropriétés privées qui souhaitent s'engager dans un projet de rénovation énergétique globale de bénéficier de **conseils gratuits, d'un accompagnement méthodologique, technique et d'aides financières.**

Plus d'informations sur <https://ecotravo.rennesmetropole.fr/vous-habitez-une-copropriete/votre-projet>

Les principaux critères d'éligibilité :

Les conditions par rapport à votre copropriété

- Construite **avant 1990**
- Avoir **au moins 75% des lots principaux ou tantièmes en résidence principale**

Les conditions par rapport aux travaux

- **Aide aux travaux Bâtiment Basse consommation**
- **Audit et maîtrise d'ouvrage obligatoires**
- Les travaux concernent les **parties communes ou parties privatives d'intérêt collectif**. Le changement de menuiseries peut être pris en compte.

Les montants et plafonds d'aide

Si vous habitez une **copropriété de moins de 10 lots :**

- ° Le montant de l'aide à l'audit peut aller jusqu'à 800 € TTC par lot
 - ° Le montant de l'aide à la maîtrise d'œuvre est de 50% TTC, sans plafond.
 - ° Le montant de l'aide aux travaux BBC est de 3 500 € maximum par lot
- Retrouvez les professionnels référencés pour les petites copros [sur ce lien](#)

Si vous habitez une **copropriété de plus de 10 lots :**

- ° Le montant de l'aide à l'audit est de 50% du montant TTC de l'audit pour l'ensemble de la copropriété avec une subvention plafonnée à 100 € par lot principal
- ° Le montant de l'aide à la maîtrise d'œuvre est de 50% du montant TTC avec une subvention plafonnée à 500 € par lot principal.
- ° Le montant de l'aide aux travaux BBC est de 3 500 € maximum par lot

Comment demander écoTravo Copropriété

- Si vous êtes **membre de votre conseil syndical** vous pouvez prendre contact avec **Territoires** au 02 99 35 45 38
- Si vous n'êtes **pas membre du conseil syndical** vous pouvez contacter votre **gestionnaire** de copropriété.